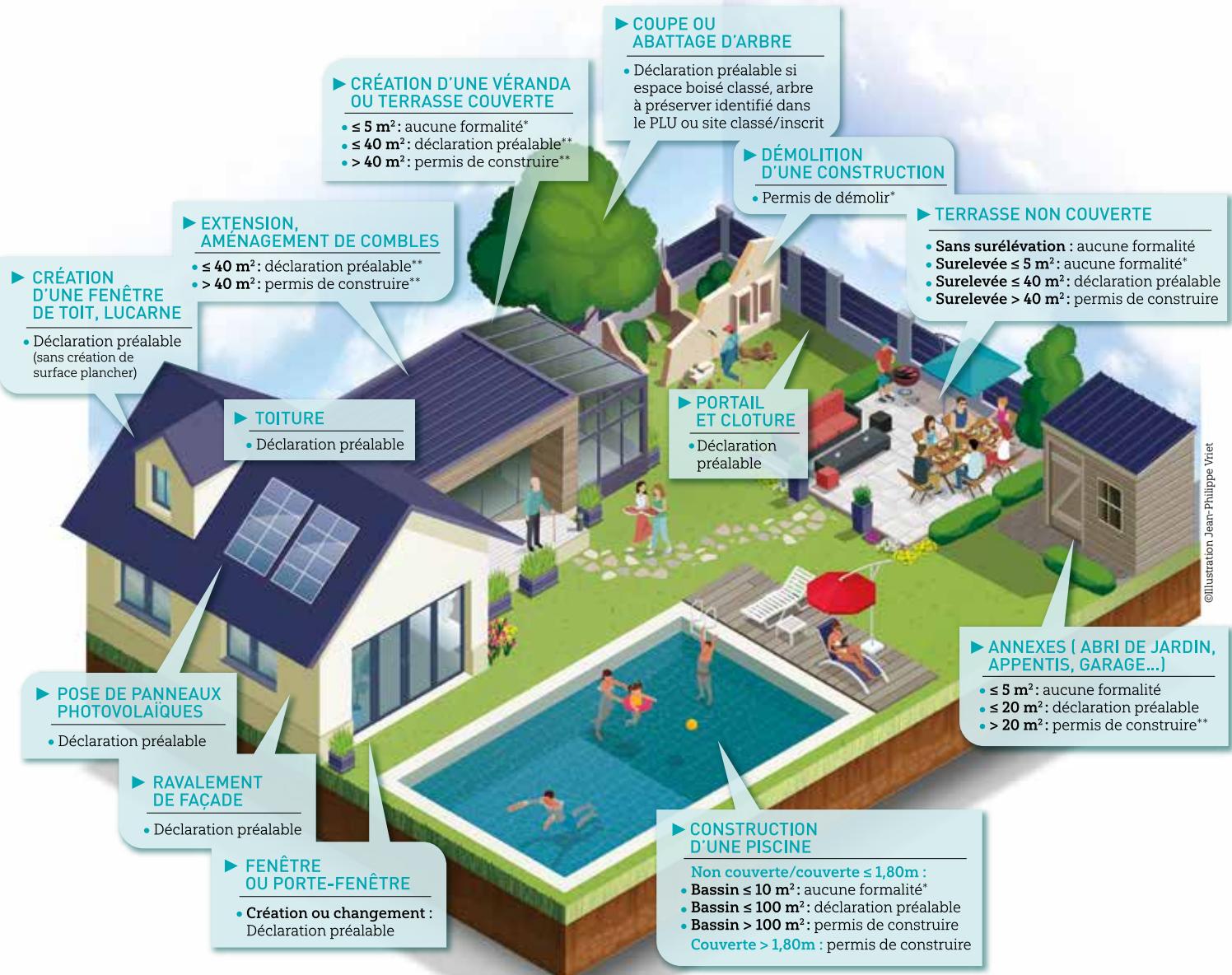


QUELLES DÉMARCHES pour vos travaux ?

Extension de votre maison, réalisation d'une clôture, pose d'une fenêtre de toit ou encore ravalement de façade... Tous ces travaux ne nécessitent pas les mêmes formalités. Il est important de bien s'informer auprès du service Urbanisme des règles en vigueur et de demander les autorisations nécessaires avant de commencer votre chantier (informations non exhaustives).

LES AUTORISATIONS À DEMANDER :



* Sauf périmètre de monuments historiques

**Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

► Service urbanisme : urbanisme@jaunay-marigny.fr

• Ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h15 // 13h30-17h30, Jeudi : 8h30 - 12h15 // 13h30-19h,
Vendredi : 8h30 - 12h15 // 13h30-16h